



Communiqué du Laboratoire Lilly Institut

Nous vous informons de l'arrêt de commercialisation de Célance (mésilate de pergolide) disponible sous 3 dosages : 1 mg, 0,25 mg, et 0,05 mg ; à compter du 2 Mai 2011).

Célance est un agoniste dopaminergique indiqué dans le traitement de la maladie de Parkinson lorsqu'un traitement par agoniste dopaminergique est envisagé, en monothérapie ou en association à la lévodopa pour traiter les signes et les symptômes de la maladie de Parkinson, en cas d'échec des autres traitements agonistes dopaminergiques.

Nous invitons les membres de l'association qui seraient actuellement traités par Celance, à se rapprocher de leur médecin afin d'instaurer progressivement un autre traitement antiparkinsonien dans les meilleurs délais.